



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 12 DECEMBRE 2022

<u>Présents</u>	Mme Gontarczyk (Présidente) MM. M. Jasemin – Le Nagard – Sénécal
<u>Assistent</u>	Mme Escroignard (Comité) – M. Allard (CTDAP)
<u>Excusés</u>	Mme Bastos

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.



COURRIERS DES CLUBS

BOUFFEMONT ACF : Mail du 08 12 22

Pris note du forfait avisé de vos équipes U8 & U9 sur les plateaux du 10 10 22

BRUYERES BERNES USM : Mail du 07 12 22

Pris note de la fermeture de vos installations les 10 & 11 12 32

CERGY PONTOISE FC : Mail du 12 12 22

Pris note de votre demande d'engager 1 équipe supplémentaire sur le critérium U12/U13 pour la 2^{ème} Phase

DOMONT FC : Mail du 12 12 22

Pris note de votre demande de modification du nombre d'équipes U8 sur les plateaux à compter de janvier 2023

EAUBONNE CSM : Mail du 12 12 22

Pris note de votre problème rencontré avec la FMI le 10 12 22. La commission attend les feuilles de match papier

ECOUEN FC : Mail du 08 12 22

Pris note de votre réponse quant à l'appel de feuille de match du critérium U10/U11

ECOUEN FC : Mail du 08 12 22

Pris note de la réception de la photo de la feuille récapitulative du Challenge U10 sur le centre de BEZONS USO

ECOUEN FC : Mail du 11 12 22

Pris note de la demande d'engagement de vos équipes U10/U11 et U12/U13 pour la 2^{ème} phase

ENTENTE BEAUMONT MOURS : Mail du 09 12 22

Pris note de la fermeture de vos installations les 10 & 11 12 22

ENTENTE BOISSY CHARS : Mail du 07 12 2022

Pris note de la fermeture de vos installations les 10 & 11 12 22

ENTENTE SSG : Mail du 12 12 22

Pris note de votre réponse quant à l'appel de feuilles de matchs sur critérium U10/U11

GROSLAY FC : Mail du 11 12 22

Pris note du problème rencontré avec la FMI sur critérium U12/U13 le 10 12 22. La commission attend la feuille de match papier

GROSLAY FC : Mail du 10 12 22

Pris note du forfait non avisé de vos équipes U9 sur le centre du plateau à GARGES FCM le 10 12 22

HERBLAY ES : Mail du 09 12 22

Pris note de votre réponse quant à l'appel des feuilles du centre de Coupe U12. Conformément à l'article 6 du Règlement de la Coupe U12, chaque éducateur présent doit conserver une trace des documents du centre sur lequel il se déplace (photos des feuilles)

JOUY FC : Mail du 07 12 22

Pris note de votre réponse quant à l'appel de feuille de présence de BEAUCHAMP AS



JOUY FC : Mail du 07 12 22

Pris note de votre réponse quant à l'appel des feuilles du centre de Coupe U12. Conformément à l'article 6 du Règlement de la Coupe U12, chaque éducateur présent doit conserver une trace des documents du centre sur lequel il se déplace (photos des feuilles)

JOUY FC : Mail du 09 12 22

Pris note du forfait avisé de vos équipes U9 sur le centre de PONTOISIENNE JS.

LE THILLAY ESM : Mail du 09 12 22

Pris note du forfait avisé de vos équipes U8 & U9 sur les centres de St BRICE FC et GARGES FCM le 10 12 22

PERSAN US : Mail du 08 12 22

Pris note du forfait avisé de vos équipes U9 et impossibilité de recevoir un centre du plateau U9 du 10 12 22

PIERRELAYE FC : Mail du 09 12 22

Pris note de la fermeture de vos installations les 10 & 11 12 22

PRESLES USL : Mail du 09 12 22

Pris note du forfait avisé de votre équipe U9 à la GAFEPB

ST PRIX ES : Mail du 09 12 22

Pris note du forfait avisé d'une équipe U8 sur centre du plateau U8 au COSMO TAVERNY

SOISY AM FC : Mail du 07 12 22

Pris note de la fermeture de vos installations les 10 & 11 12 22

SOISY AM FC : Mail du 08 12 22

Pris note de l'envoi des feuilles du challenge demandées

SOISY AM FC : Mail du 11 12 22

Pris note du problème rencontré avec les FMI sur critères U12/U13 du 10 12 22. La commission attend les feuilles de match papier

ST OUEN AS : Mail du 11 12 22

Pris note de la réception du mail demandé

VILLIERS FC : Mail du 08 12 22

Pris note de votre réponse quant à l'appel des feuilles du centre de Coupe U12. Conformément à l'article 6 du Règlement de la Coupe U12, chaque éducateur présent doit conserver une trace des documents du centre sur lequel il se déplace (photos des feuilles)

VEXIN AS : Mail du 09 12 22

Pris note du forfait avisé de vos équipes U8 sur le centre du plateau U8 à PIERRELAYE FC du 10 12 22



CONVOCATION

Lundi 9 Janvier 2022

Plateau U9 du 26 11 2022

Pour le club de **SARCELLES AAS**,
- Mr AZLOUK Nader – Responsable École Foot Animation
- Mr MADY Mohamed – Dirigeant

Pour le club de **St PRIX ES**,
- Mr JASEMIN Rollin – Éducateur

Arrivée et présence sur le plateau – Présence indispensable

COMMUNICATION IMPORTANTE

En raison d'un bug informatique sur le site Internet du DVOF, la commission demande aux clubs de vérifier toutes les rencontres à jouer dans Footclub.

REPORT DES RENCONTRES DU 15 OCTOBRE 2022

Les rencontres de critérium U10/U11 - U12/U13 et Critérium Avenir du 15 Octobre 2022 sont reportées au 7 Janvier 2023.

RAPPEL POUR LES PLATEAUX

Toutes les feuilles récapitulatives de plateau et feuilles de présence des clubs doivent impérativement être déposées dans FAL par le club recevant.

Si un club visiteur oublie de laisser sa feuille de présence lors de son déplacement, il doit impérativement la déposer dans FAL le jour même afin d'éviter l'amende pour non-transmission.

La commission demande également à chaque club recevant d'indiquer dans FAL l'absence d'équipes ou clubs ainsi que l'absence de feuilles de présence.

2^{ème} PHASE

U6 / U7 & U8 / U9

La commission vous informe que la période pour l'engagement de vos équipes U6/U7 & U8/U9 pour la 2^{ème} phase est comprise entre le 15 et le 31 Décembre 2022. Après cette date il ne vous sera plus possible d'engager vos équipes.

Pour rappel : l'heure du début des plateaux est fixée à 9h30 avec une arrivée des clubs sur les centres à 9h00

Toute demande de modification d'horaire doit être faite via la messagerie officielle des clubs et validée par la commission.



U10 / U11 & U12 / U13

Tous les clubs qui souhaitent modifier leur nombre d'équipes engagées sur les critères U10/U11 & U12/U13 doivent impérativement envoyer leur souhait via la messagerie officielle avant **Lundi 19 DECEMBRE 2022 à 16 heures au plus tard.**

Les demandes arrivées après cette date ne pourront pas être prises en compte pour la 2ème phase.

RESULTATS 1er TOUR COUPE U12 du 19 11 2022

Les équipes suivantes sont qualifiées pour le 2^{ème} tour qui aura lieu le Samedi 14 Janvier 2023

- Centre n° 1 GOUSSAINVILLE FC 1 – SARCELLES AAS 4
- Centre n° 2 BEZONS USO 1 – FRANCONVILLE FC 2 – ERMONT AMS 2
- Centre n° 3 ARGENTEUIL FC 1 – CORMEILLAIS ACS 1 – VAUREAL FCM 2
GONESSE RC 3 : Disqualifiée car 1 joueur non licencié (TABET Ariles)
- Centre n° 4 BELLOY ST MARTIN ACS 1 – ENTENTE SSG 4 – FOSSES UF 2
- Centre n° 5 CERGY PONTOISE FC 3 – ARGENTEUIL RC 3 – FOSSES UF 1
MONTMORENCY FC 2 : Forfait non avisé
- Centre n° 6 CERGY PONTOISE FC 1 – BOUFFEMONT ACF 1
- Centre n° 7 ARGENTEUIL RC 1 – ARGENTEUIL RC 2
- Centre n° 8 ERAGNY AS 2 – ST PRIX ES 1
PONTOISIENNE JS 1 : Disqualification car non organisation de la jonglerie avant les rencontres –
article 8 du règlement de la Coupe U12
- Centre n° 9 ST OUEN AS 2 – MENU COURT AS 1
VIARMES ASNIERES OL 2 : Disqualifiée car 2 joueurs mutés hors période (FAUCON Loan &
LANDRY Elyem)
- Centre n° 10 JOUY FC 1 – CORMEILLAIS ACS 2
MARLY ES 2 : Disqualifiée car 2 joueurs mutés hors période (BLYSHCHYK David & ROSSE Daimon)
DEUIL ENGHEN FC 4 : Forfait non avisé
- Centre n° 11 ST OUEN AS 1 – ENTENTE BEAUMONT MOURS 1
MONTMORENCY FC 1 : Disqualifiée car 1 joueur non licencié (BERHAL Nassim)
- Centre n° 12 VILLIERS FC 1 – ERMONT AMS 1
- Centre n° 13 DEUIL ENGHEN FC 1 – PUISEUX LOUVRES FC 1
- Centre n° 14 CERGY PONTOISE FC 2 – DEUIL ENGHEN FC 2 – VILLIERS FC 2
- Centre n° 15 ST OUEN AS 3
OSNY FC 2 : Disqualifiée car 1 joueur non qualifié (GEATADOU Aurélien)
- Centre n° 16 SOISY AM FC 1 – EAUBONNE CSM 1
- Centre n° 17 GONESSE RC 1 – FRANCONVILLE FC 1



- Centre n° 18** ST LEU FC 1 – ERAGNY AS 1 – ECOUEN FC 1
ST BRICE FC 3 : Disqualifiée car 1 joueur non licencié (ABKAR Youness)
- Centre n° 19** ECOUEN FC 2 – ENTENTE SSG 3
- Centre n° 20** SARCELLES AAS 3 – COSMO TAVERNY 1
- Centre n° 21** SARCELLES AAS 1 – OSNY FC 1
AUVERS ENNERY FC 1 : Forfait non avisé
GOUSSAINVILLE FC 2 : Forfait non avisé
- Centre n° 22** SARCELLES AAS 2 – VAUREAL FCM 1 – ENTENTE MMB 1
- Centre n° 23** ST BRICE FC 2 – VEXIN AS 1
SURVILLIERS AVENIR 1 : Forfait non avisé
- Centre n° 24** ST LEU FC 2 – GOUSSAINVILLE FC 4 – ADAMOIS OL 2
- Centre n° 25** ST BRICE FC 1 – ADAMOIS OL 1
DOMONT FC 1 : Forfait non avisé
- Centre n° 26** MONTMAGNY SPORTS 1
NEUVILLE AS 1 : Forfait non avisé
HERBLAY ES 3 : Disqualifiée car 3 joueurs mutés hors période (AIDEL Issam – JUAN VILETTE Thimoté & BOINOT Aaron)
- Centre n° 27** ENTENTE SSG 1 – BRUYERES BERNES USM 1
- Centre n° 28** AUVERS ENNERY FC 2 – BEZONS USO 2
COSMO TAVERNY 2 : Forfait non avisé
ARNOUVILLE FAS 1 : Disqualifiée car 1 joueur non qualifié (ABDELI Anas)
- Centre n° 29** PERSAN US 1 – ERMONT ACF 1
MONTSOULT BAILLET US 1 : Disqualifiée car 1 joueur non licencié (FERNANDES)

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE CRITÉRIUM & PLATEAUX

PLATEAU U8/U9 du 26 11 22

Pour rappel :

Les clubs doivent conserver une copie de leur feuille de présence et la transmettre via FAL sur le centre concerné en cas d'Appel de Feuille par la commission.

1ère RELANCE FAL :

U8-U9 N1

SITE 1 - COSMO TAVERNY

U8 N2 :

SITE 1 - ARGENTEUIL FC

SITE 3 - CORMEILLAIS ACS

U9 N2 :

SITE 3 - BOUFFELONT AC



SITE 6 - FONTENAY EN PARISIS FC
SITE 7 - GOUSSAINVILLE FC

U8/U9 N1 :

SOISY AM FC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club de SOISY AM FC - centre n° 4 – U8/U9 N1 du 26 11 22 à SARCELLES AAS.

U8 N2 :

VEXIN AS : 1^{er} appel de la feuille de présence du club VEXIN AS - centre n° 4 - U8 N2 du 26 11 22 à ENTENTE BEAUMONT MOURS.

U9 N2 :

GAFEPB : 1^{er} appel de la feuille de présence du club GAFEPB - centre n°5 - U9 N2 du 26 11 22 à ENTENTE MMB.

VALLEE DU SAUSSERON : 1^{er} appel de la feuille de présence du club VALLEE DU SAUSSERON - centre n°5 - U9 N2 du 26 11 22 à ENTENTE MMB.

PLATEAU U6/U7 du 03 12 22

Pour rappel :

Les clubs doivent conserver une copie de leur feuille de présence et la transmettre via FAL sur le centre concerné en cas d'Appel de Feuille par la commission.

1ère RELANCE FAL :

SITE 3 - ARGENTEUIL FC
SITE 5 - BEZONS US
SITE 7 - DEUIL ENGHIEU FC
SITE 9 - DOMONT FC
SITE 10 - ERMONT AMS
SITE 11 - FRANCONVILLE FC
SITE 21 - SURVILLIERS AVENIR
SITE 22 - LE THILLAY ESM

BRUYERES BERNES USM : 1^{er} appel de la feuille de présence du club BRUYERES BERNES USM - centre n°16 – U6/U7 du 03 12 22 à AUVERS ENNERY FC

ERMONT AMS : 1^{er} appel de la feuille de présence du club ERMONT AMS - centre n°17 – U6/U7 du 03 12 22 à RC ARGENTEUIL

PIERRELAYE FC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club PIERRELAYE FC - centre n°20 – U6/U7 du 03 12 22 à ST OUEN AS

VALLEE DU SAUSSERON : 1^{er} appel de la feuille de présence du club VALLEE DU SAUSSERON - centre n°23 – U6/U7 du 03 12 22 à COURDIMANCHE AS

CRITERIUM U10 / U11

COSMO TAVERNY : 1^{er} appel de la feuille de matchs n° 25266094 & 25266123 du 03 12 22 – critérium U10/U11 Contre MENU COURT AS 1 & 2

ARGENTEUIL FC : 1^{er} appel de la feuille de match n° 25266525 du 03 12 22 – critérium U10/U11 Contre ENTENTE SSG 5



ENTENTE SSG : 1^{er} appel de la feuille de match n° 25266642 du 03 12 22 – critérium U10/U11 Contre ERMONT AMS 5

CRITERIUM U12 / U13

HERBLAY ES : 1^{er} appel de la feuille de match n° 25273489 du 03 12 22 – critérium U12/U13 – série 1 contre COURDIMANCHE AS 1

ADAMOIS OL : 1^{er} appel de la feuille de match n° 25273632 du 03 12 22 – critérium U12/U13 – série 2 contre COSMO TAVERNY 4

BOUFFEMONT ACF : 1^{er} appel de la feuille de matchs n° 25273813 & 25273858 du 03 12 22 – critérium U12/U13 – série 2 contre PUISEUX LOUVRES FC 1 & 2

ST BRICE FC : 1^{er} appel de la feuille de match n° 25275723 du 03 12 22 – critérium U12/U13 – série 4 contre STVLEU FC 2

VILLIERS FC : 1^{er} appel de la feuille de match n° 25275959 du 03 12 22 – critérium U12/U13 – série 4 contre HERBALY ES 4

2^{ème} & DERNIER APPEL DES FEUILLES DE CHALLENGES & COUPE

CHALLENGE U11

CORMEILLAIS ACS : 2^{ème} appel des feuilles (récapitulative et feuilles de présence des clubs de Pontoisienne JS 1 – Cormeillais Acs 2 – Ermont Acf 1 & Gonesse RC 3) du centre n° 24 – Challenge U11 du 26 11 22

PONTOISIENNE JS : 2^{ème} appel des feuilles (récapitulative et feuilles de présence des clubs de Pontoisienne JS 1 – Cormeillais Acs 2 – Ermont Acf 1 & Gonesse RC 3) du centre n° 24 – Challenge U11 du 26 11 22

ERMONT ACF : 2^{ème} appel des feuilles (récapitulative et feuilles de présence des clubs de Pontoisienne JS 1 – Cormeillais Acs 2 – Ermont Acf 1 & Gonesse RC 3) du centre n° 24 – Challenge U11 du 26 11 22

GONESSE RC : 2^{ème} appel des feuilles (récapitulative et feuilles de présence des clubs de Pontoisienne JS 1 – Cormeillais Acs 2 – Ermont Acf 1 & Gonesse RC 3) du centre n° 24 – Challenge U11 du 26 11 22

2^{ème} APPEL & DERNIER DE FEUILLES DE CRITÉRIUM & PLATEAUX

CRITERIUM U10 / U11

COSMO TAVERNY : 2^{ème} appel de feuille de match n° 25254283 du 03 12 2022 – critérium Avenir U11 Poule B contre ARGENTEUIL FC 1

CRITERIUM U12 / U13

FONTENAY FC : 2^{ème} appel de feuille de match n° 25273458 du 26 11 2022 – critérium U12/U13 - série 1 poule A contre GAFEPB



AMENDES

EAUBONNE CSM : Non réception suite 2^{ème} appel de feuille de match n° 25266730 du 19 11 2022 – critérium U10/U11 série 4 contre GOUSSAINVILLE FC 5

Amende : 30€ x 2 = 60€

ENTENTE SSG : Non réception suite 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 25266461 & 25266489 du 19 11 2022 – critérium U10/U11 – série 4 contre ST LEU FC 3 & 4

Amende : 30€ x 2 = 60€

GOUSSAINVILLE FC : Non réception suite 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 25266725 – 25266753 - 25266781 & 25266725 du 19 11 2022 - critérium U10/U11 – série 4 contre GONESSE RC 1 – 2 – 3 & 4

Amende : 30€ x 4 = 120€

MONTMAGNY SPORTS : Non réception suite 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 25267572 – 25267432 – 25267460 & 25267488 du 19 11 2022 – critérium U10/U11 – série 4 contre COURDIMANCHE AS 1 – 2 – 3 & 4

Amende : 30€ x 4 = 120€

HERBLAY ES : 1^{er} forfait non avisé de vos équipes 5 & 6 sur matchs n° 25265752 & 25265877 du 19 11 2022 – critérium U10/U11 – série 2 à PIERRELAYE FC

Amende : 15€ x 2 = 30€

BEZONS USO : Non réception suite 2^{ème} appel de la feuille de match n° 25266552 du 19 11 2022 – critérium U10/U11 série 1 contre ENTENTE SSG 6

Amende : 30€

COSMO TAVERNY : Non réception suite 2^{ème} appel de la feuille de présence votre équipe 3 sur centre n° 1 – Challenge U11 du 26 11 22

Amende : 30€

PARMAIN AC :

Forfait non Avisé (non-réception de mail avant le vendredi 12h) du club sur centre U8 N2 n° 2 du 26 11 22 à BELLOY ST MARTIN ASC.

Absence non excusée d'un club à un plateau = 50 €

Amende : 50 €

BOUFFEMONT AC :

Forfait non Avisé (non-réception de mail avant le vendredi 12h) du club sur centre U8 N2 n° 14 du 26 11 22 à DEUIL ENGHIEU FC.

Absence non excusée d'un club à un plateau = 50 €

Amende : 50 €

CERGY PONTOISE FC :

Forfait non Avisé (non-réception de mail avant le vendredi 12h) du club sur centre U9 N2 n° 5 du 26 11 22 à ENTENTE MMB.

Absence non excusée d'un club à un plateau = 50 €

Amende : 50 €

VAUREAL FCM :

Forfait non Avisé (non-réception de mail avant le vendredi 12h) du club sur centre U9 N2 n° 5 du 26 11 22 à ENTENTE MMB.

Absence non excusée d'un club à un plateau = 50 €

Amende : 50 €



MONTMORENCY FC :

Forfait non Avisé (non-réception de mail avant le vendredi 12h) du club sur centre U6 U7 n° 14 du 03 12 22 à MARLY LA VILLE ES.

Absence non excusée d'un club à un plateau = 50 €

Amende : 50 €

PUISEUX LOUVRES FC :

Forfait non Avisé (non-réception de mail avant le vendredi 12h) du club sur centre U6 U7 n° 21 du 03 12 22 à SURVILLIERS AVENIR.

Absence non excusée d'un club à un plateau = 50 €

Amende : 50 €

MONTMORENCY FC : Forfait non avisé de votre équipe 2 sur centre n° 5 de Coupe U12 du 19 11 22

Amende : 25€

DEUIL ENGHEN FC : Forfait non avisé de votre équipe 4 sur centre n° 10 de Coupe U12 du 19 11 22

Amende : 25€

AUVERS ENNERY FC : Forfait non avisé de votre équipe 1 sur centre n° 21 de Coupe U12 du 19 11 22

Amende : 25€

GOUSSAINVILLE FC : Forfait non avisé de votre équipe 2 sur centre n° 21 de Coupe U12 du 19 11 22

Amende : 25€

SURVILLIERS AVENIR : Forfait non avisé de votre équipe 1 sur centre n° 23 de Coupe U12 du 19 11 22

Amende : 25€

DOMONT FC : Forfait non avisé de votre équipe 1 sur centre n° 25 de Coupe U12 du 19 11 22

Amende : 25€

NEUVILLE AS : Forfait non avisé de votre équipe 1 sur centre n° 26 de Coupe U12 du 19 11 22

Amende : 25€

COSMO TAVERNY : Forfait non avisé de votre équipe 2 sur centre n° 28 de Coupe U12 du 19 11 22

Amende : 25€

MONTMORENCY FC : Inscription d'1 joueur non licencié sur feuille de présence de l'équipe 1 sur centre n° 11 - Coupe U12 du 19 11 22

Amende : 120€

MONTSOULT BAILLET US : Inscription d'1 joueur non licencié sur feuille de présence de l'équipe 1 sur centre n° 29 - Coupe U12 du 19 11 22

Amende : 120€

GONESSE RC : Inscription d'1 joueur non licencié sur feuille de présence de l'équipe 3 sur centre n° 3 - Coupe U12 du 19 11 22

Amende : 120€

ST BRICE FC : Inscription d'1 joueur non licencié sur feuille de présence de l'équipe 3 sur centre n° 18 - Coupe U12 du 19 11 22

Amende : 120€

PROCHAINE RÉUNION LE LUNDI 19 DECEMBRE 2022 À PARTIR DE 18H00